



Actus Agricoles

Le contrôle des structures fait l'objet de nombreuses interrogations sur son fonctionnement et suscite des craintes par rapport à ses décisions, tant elles peuvent lancer ou stopper un projet.

Le passage devant cette instance départementale est-il obligatoire quand on s'installe en agriculture ? Tout dépend de la personne qui s'installe, de l'exploitation reprise, de celle détenue par le cédant et du lien de parenté avec le propriétaire.

Retrouvez [ICI](#) l'article d'Anne Gilbert, juriste au cabinet [Altonéo](#), membre d'AGIRAGRI, publié le 4 mai 2020 sur Terre-Net.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/etre-en-regle-avec-le-controle-des-structures/>